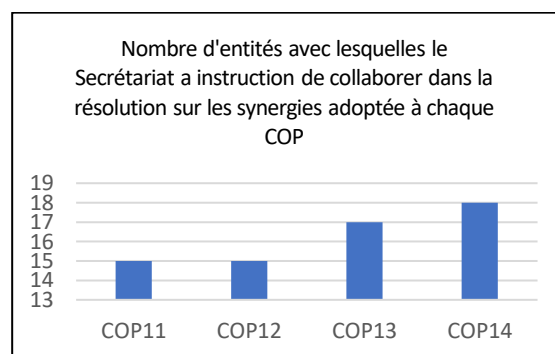
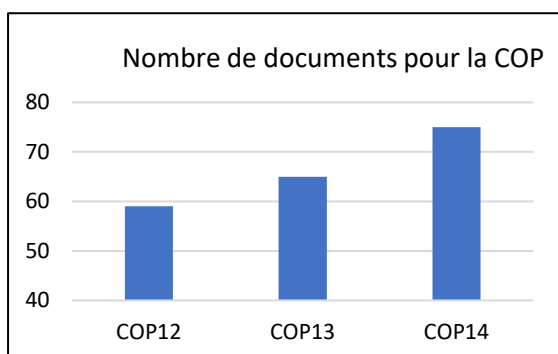
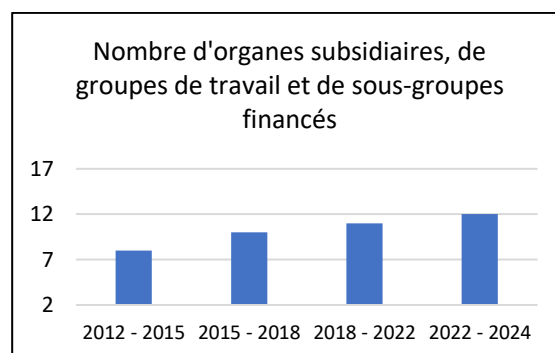
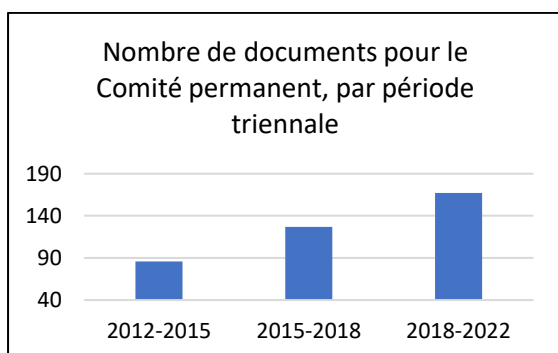
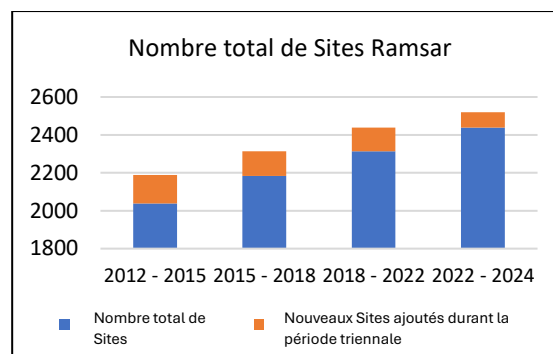
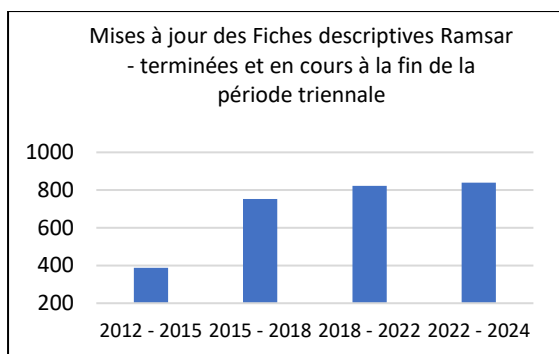


Document d'information : Motivation de l'augmentation du budget administratif du Secrétariat pour 2026-2028 présenté dans le document SC64 Doc.9.3

1. À la demande du Sous-groupe sur les finances et des Parties contractantes, le Secrétariat a préparé le présent **document d'information**, adressé aux Parties contractantes, qui décrit les raisons d'une augmentation du budget administratif et peut servir de base aux discussions internes sur le budget administratif de la Convention sur les zones humides.
2. Le budget administratif du Secrétariat est resté inchangé, au montant de 5 081 000 CHF par an depuis 2013 malgré le nombre croissant de tâches et de produits demandés par les Parties contractantes et les effets de l'inflation. Des exemples du **volume croissant de tâches et de produits** demandés par les Parties sont présentés dans les graphiques qui suivent :





L'augmentation proposée du budget administratif tient compte des points suivants :

Renforcement des capacités du Secrétariat à recruter et conserver un personnel qualifié

- Le Groupe de travail sur le renforcement institutionnel a identifié le recrutement de personnel et l'atténuation de la rotation de personnel comme des problèmes institutionnels d'importance critique. Selon les résultats du Groupe de travail présentés dans le document SC62 Doc.11, la rémunération du personnel du Secrétariat n'est pas conforme au cadre de rémunération de l'UICN et en conséquence n'est pas compétitive avec le cadre de rémunération du système des Nations Unies. Une augmentation du budget administratif permettrait d'enrayer le manque de compétitivité de la rémunération du personnel et d'aider :
 - à assurer l'**équité pour le personnel du Secrétariat** dans le cadre de rémunération de l'UICN et à accroître la compétitivité avec les organisations du système des Nations Unies ; et
 - à couvrir les **ajustements** du coût du travail, de la performance et des promotions conformément aux politiques de rémunération mondiales des ressources humaines de l'UICN.

Exécution d'un volume croissant de produits et de tâches sur instruction des Parties contractantes

- Les Parties contractantes ont exprimé le besoin de renforcer les capacités du Secrétariat en vue **de soutenir les Parties contractantes** du point de vue des Rapports nationaux (RN), des mises à jour des Fiches descriptives Ramsar (FDR) et de l'utilisation des données fournies par les Parties contractantes. Pour répondre à ce besoin, le Secrétariat propose la création d'un nouveau poste d'Analyste des données / Responsable des rapports qui :
 - apportera un appui renforcé aux Parties contractantes du point de vue des rapports (RN et mises à jour des FDR) par des activités de formation et des orientations ;
 - empêchera le retard dans l'examen des FDR par le Secrétariat ;
 - renforcera les rapports sur les progrès de mise en œuvre de la Convention sur la base des RN et des mises à jour des FDR ;
 - renforcera l'utilité des RN et des mises à jour des FDR pour d'autres applications, y compris les travaux entrepris par le Groupe d'évaluation scientifique et technique ;
 - renforcera l'appui aux Parties contractantes en ce qui concerne les inventaires nationaux des zones humides et les rapports sur l'indicateur 6.6.1 de l'objectif 6 de développement durable ; et

- renforcera l'efficacité du processus permettant au Secrétariat de s'appuyer sur les données disponibles pour servir les organes subsidiaires, les groupes de travail et la préparation de la documentation.
5. Les Parties contractantes ont également demandé que le Secrétariat renforce la communication en **multipliant les activités d'information et de renforcement de la visibilité** et en soutenant une meilleure mise en œuvre de la CESP (communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation). Pour répondre à ce besoin, le Secrétariat propose la création d'un nouveau poste de Responsable de la communication qui contribuera à :
- développer le contenu sur les zones humides et la Convention, en augmentant la fréquence et la portée de nouveaux articles, de documents de réflexion, de rapports et de notes d'information ;
 - la mise en œuvre de la CESP (au niveau mondial et en soutien aux Parties contractantes) ;
 - des articles d'information et la diffusion de messages destinés aux médias ; et
 - la promotion et la diffusion de produits du GEST.
6. Lors de l'examen de cette proposition de soutien à une augmentation du budget administratif, les Parties contractantes sont encouragées à se référer à l'Annexe 2 du document SC64 Doc.9.3 qui présente les contributions estimées de chaque Partie contractante pour chacun des deux scénarios budgétaires. Le montant exact sera connu après la publication, au début de 2025, du nouveau barème de contributions des Nations Unies pour les années 2025-2027, sachant que pour certaines Parties le montant de la nouvelle contribution est inférieur à ce qu'il était il y a cinq ou dix ans.
7. Les Parties contractantes souhaitant poser des questions sur les scénarios du budget administratif pour 2026-2028 tels qu'ils sont présentés dans le document SC64 Doc.9.4 sont invitées à contacter l'Administratrice des finances du Secrétariat, Sladjana Stankovic stankovic@ramsar.org.